

# Appartement communal à louer de type I bis

La commune de Villeperdue dispose d'un appartement de type I bis, rénové en 2016, dans un immeuble de 7 appartements en centre bourg.

Libre à la location à partir du 1<sup>er</sup> mai et d'une surface habitable de 45.05 m<sup>2</sup> comprenant :

- séjour-salle à manger avec coin cuisine équipé d'un évier, hotte et placard
- 1 chambre
- Salle d'eau - WC
- Chauffage électrique.

Loyer mensuel au 01-01-2024 : 290,55 €

Charges locatives mensuelles au 01-01-2024 : 48,46 € (Ces charges comprennent l'abonnement eau/assainissement mais pas la consommation ou part variable)

Logement éligible à l'APL

Pour toutes informations, s'adresser :

Mairie de Villeperdue - 10, rue de la Mairie - 37260 VILLEPERDUE

Renseignements au 02 47 26 08 07 les mardi, jeudi et vendredi (9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) et les mercredi et samedi (9h00 à 12h00) ou par mail [mairie@villeperdue.fr](mailto:mairie@villeperdue.fr)